

BAULANDE Laurent

A Beaugency, 17 Juillet 2022

6 Clos des Fourneaux

45190 BEAUGENCY

Objet : Projet d'implantation ParcoLog Zone ActiLoire Beaugency

A Monsieur RAGEY Enquêteur public,

Je soussigné, vous fais part de mon avis négatif et des motivations sur la non implantation du projet PARCOLOG dans la zone ActiLoire, Beaugency.

Habitant Beaugency depuis 2006, choix effectué personnellement pour l'histoire de la ville aux portes de la Sologne et son environnement.

La zone ActiLoire était déjà annoncée pour se développer à l'échelle d'activité déjà présente depuis quelques années (Festa, Téo Jasmin, remplacé depuis par un préparateur automobile ..., la Cuisine municipale, installée après 2006 ....).

A ce jour où il est plus que primordial de conserver nature et espèce animales et d'inciter les entreprises vivantes ou projet créant réellement des emplois que des ambitions chiffrées sans réelles justifications.



Chevreuils vus sur le site du projet d'implantation ParcoLog - photo au 15/01/2021 17h15

Voici un exemple type de projet logisitique comme parcolog.



Exemple des entrepôts sur le site de Blois à 3 minutes de l'autoroute par des voies automobiles (aucun cycle ni piétons)



Autre vue de l'entrepôt basé à Blois depuis plusieurs années et disposant d'une multitude de quai de chargement et sans activité.

Et pourtant :



toujours en attente de locataire (photo datant du 17 juin 2022)

De par la lecture des articles disponibles depuis le site de Parcolog, il est constaté que la quantité d'emploi créée n'est pas rapportée par eux-même, mais uniquement par l'activité et volonté du locataire, si locataire il y a.

Ce projet n'annonce donc en rien d'activité enrichissante dans notre commune déjà entourée d'espace saturé de zone de stockage qui ne semble en rien nécessiter de main d'œuvre pérenne.

De plus, ce projet est situé à 20 minutes des accès aux infrastructures autoroutières en traversant des routes déjà fortement surchargées, les accès les plus proches étant Mer et Meung Sur Loire

- Mer est une commune du Loir et Cher, disposant déjà d'une multitude d'entrepôt, éloignés des habitations, avec des surfaces également disponibles à 5 minutes des axes autoroutiers, via des voies de circulations directes sans passage à proximité d'établissement scolaires
- Meung Sur Loire est une commune du Loiret, disposant également d'une zone entrepôt accédant directement à l'axe autoroutier, sans usage d'accès partagé aux voies empruntées pour des usages scolaires.

En direction de la zone de Mer, la D2152 est toujours dépourvue d'encadrement cyclable sur l'axe routier de Beaugency/Tavers.

En direction de l'axe Meung sur Loire, cet accès est annoncé se faire au travers de la commune de Baule toujours via la D2152, commune disposant déjà d'un entrepôt de plus petite taille propriété de l'investisseur EOL (propriétaire de l'entrepôt précité sur Blois) et toujours sans activité (donc sans création d'emploi) comme pour leur entrepôt de Blois pourtant installé dans une forêt d'activité en zone industrielle.

Il a été communiqué à l'équipe municipale, par plusieurs riverains à de multiples reprises au travers de réunions publiques, des comportements routiers qui ne permettent pas à nos enfants de circuler en sécurité sur les axes déjà empruntés, que ce soit les transporteurs ou d'autres types d'usagers.

La venue d'une activité logistique ne fera qu'augmenter les risques.

Un projet d'attribution SEVESO : pour une zone située à proximité d'habitation, d'une cuisine municipale, et au-dessus d'une nappe phréatique, inférieure à 20m (source agricole).

La simulation de la vue aérienne fournie a été réalisée sur l'axe SUD si celle-ci aurait été simulée sur l'axe Est, la proximité aux habitations aurait été flagrante.

Des expériences récentes, dont certaines mises en avant dans les actualités nationales, ont encore démontrées l'importance de restreindre ce type d'autorisation à des zones plus isolées.

Ces actualités ont également démontrées la nécessité de disposer de matériel de secours conséquents. Ici les zone de secours à proximité sont la caserne de Baule et Beaugency, sont-elles dimensionnées et formées à la gestion d'incidents concernant des sites classés SEVESO ?

Dans le cas où ce projet serait accepté :

Qu'en sera-t-il de l'impact foncier sur nos biens directement à proximité ?

A l'heure où

il est plus que recommandé de conserver des espaces verts

de réduire nos émissions de carbone

de bientôt réduire nos consommations énergétiques (pollution lumineuse ?)

où la majeure partie des normes sont revues pour être réadaptées car les risques et dangers évoluent plus vite que ces dites normes

de rapatrier en France des industries qui ont été auparavant exportées

de créer de la valeur

Je vous confirme à nouveau mon opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'enquêteur public, mes sincères salutations.

Laurent BAULANDE